

Création de bureaux dans le bâtiment 023

CCTP – LOT N°02-05

REVETEMENTS SOUPLES ET DURS

Phase : DCE

CETSEO - Bâtiment 23

302 chemin de sainte Marthe, 13014 Marseille

Maîtrise d'Ouvrage		**Centre d'expertise technique SEO** 111 avenue de la Corse 13307 MARSEILLE
Maîtrise d'Œuvre	edeis l'Allié des territoires	**EDEIS** « Hibiscus Park » 29, avenue Auguste Vérola 06200 NICE Saint-Isidore Tél : +33 (0)4 92 29 57 90
Architecte	MCA	**MCA Architectes** Marseille : 49 rue Sainte 13001 Marseille Nice : 4 Chemin de l'Arénas 06200 Nice Tél : 04 91 72 29 88

Date	**Rév.**	**Nature de la modification**	**Établi** (NOM / Visa)	**Vérifié** (NOM / Visa)	**Approuvé** (NOM / Visa)	**Approuvé** (Client) (NOM / Visa)
29/07/2026	0	Première diffusion	LBO	FBR	FBR	

Ce document est la propriété et a été produit pour le bénéfice exclusif de EDEIS. Il est interdit de copier, enregistrer ou transmettre tout ou partie de ce document, sous quelque forme que ce soit et quelques soient les moyens utilisés, sans l'accord préalable écrit de EDEIS.

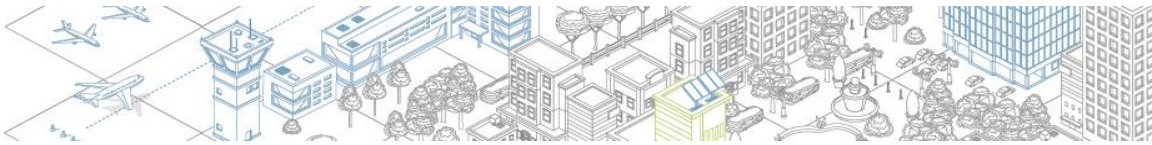


TABLE DES MATIERES

1 PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET 4
2 GENERALITES DU PRESENT LOT 5
2.1 Consistance des travaux 5
2.2 Normes et règlements 5
2.3 Documents de référence 5
2.4 Performances et qualités des ouvrages 5
2.4.1 Résistance structurelle - charges 5
2.4.2 Sécurité incendie 6
2.4.3 Tolérances des ouvrages – parements 6
2.5 Qualité des matériaux 6
2.5.1 Résistance des matériaux - hygrométrie 6
2.5.2 Résistance mécanique 6
2.5.3 Qualité et origine des matériaux 6
2.5.4 Critères environnementaux des matériaux 7
2.6 Autres dispositions générales 7
2.6.1 Échantillons 7
2.6.2 Approbation des fiches techniques 7
2.6.3 Calepinage 7
2.6.4 Détails spécifiques de mise en œuvre 7
2.6.5 Nettoyage des ouvrages 7
2.6.6 Phasage - Protection des ouvrages 7
2.6.7 Réception de support 8
2.7 Limites de prestations 8
3 DESCRIPTION DES OUVRAGES 9
3.1 Études d'exécution 9
3.2 Installation de chantier 9
3.3 Réfection existant 9
3.4 Recharge légère 9
3.5 Barriere anti-remontée d'humidité 10
3.6 Enduit de ragréage 10
3.7 SOL 1 : Sol souple 10
3.8 Chape 10
3.9 SEL 11
3.10 SOL 2 - Carrelage collé 11
3.11 SPEC 11
3.12 Faïence 12
3.13 Ouvrages divers 12
3.13.1 Barres de seuil 12

3.13.2 Joints de dilatation 12
3.13.3 Plots 13
3.14 Option n°01 – Chape RDC + forme de pente circulation 13

1 PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET

Le projet consiste à créer des bureaux supplémentaires dans les zones 030 et 037 du bâtiment 023 dans le but d'accueillir davantage de personnel (17 agents supplémentaires dont 4 nomades).



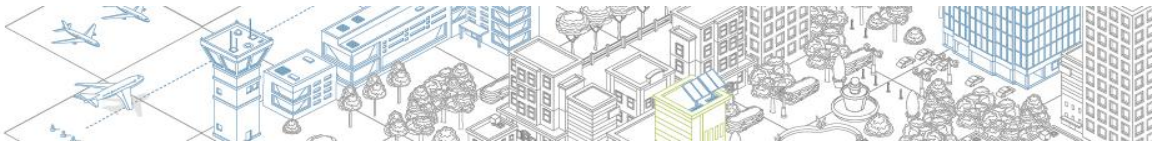


Le nouveau volume devra permettre la création de 250 m² de SDP sur 2 niveaux. L'attente du MOA est le suivant :

- 1 bureau – 1 PAX ;
- 3 bureaux – 2 PAX ;
- 2 bureaux – 3 PAX permanents ;
- 1 open-space – 4 PAX temporaires ;
- 1 salle de réunion d'environ 25 m².

Le projet prévoit des ouvertures en façade et le remplacement ou la suppression de porte. Les points d'attention à appliquer sont :

- Liaison du 1er étage des futurs bureaux au 1er étage technique (zone Filtration).
- Création d'une salle de réunion d'environ 25m² avec mobilier de bureau, intradef, internet, téléphone, matériel vidéo, audio et visio ;
- Création d'un bloc sanitaire, comprenant des douches et des vestiaires pour hommes et pour femmes ;
- Élargissement de la porte d'accès en façade Nord et création d'une salle de réunion ;
- Isolation thermique, traitement acoustique, renouvellement d'air, éclairage et climatisation conformes aux normes en vigueur dans chaque bureau.



2 GENERALITES DU PRESENT LOT

2.1 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les principaux travaux objets du présent lot sont :

- Installation de chantier spécifique au lot ;
- Travaux de fourniture et pose des ouvrages en sol souple, carrelage et faïence comprenant :
 - La réalisation des chapes ;
 - Le remplissage léger du local au Nord du bâtiment ;
 - Le ragréage pour le sol souple ;
 - Le revêtement de sol PVC acoustiques et ses plinthes ;
 - Les carrelages en grès cérame scellés et ses plinthes assorties ;
 - Les carrelages en grès cérame collées et ses plinthes assorties ;
 - Les ouvrages d'étanchéité (SEL et SPEC) ;
 - La faïence ;
 - Les plots béton pour canalisations en traversée ;
 - Les barres de seuil ;
 - Les couvres JD.
- Le nettoyage du chantier et le repli des installations.

L'ensemble des travaux à réaliser est détaillé au chapitre de la description des ouvrages. Il est cependant signalé que l'Entrepreneur devra tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages du présent lot ainsi que leur bonne finition même si ces travaux ne sont pas expressément décrits.

2.2 NORMES ET REGLEMENTS

L'ensemble des ouvrages prévus au présent lot doit être conformes aux D.T.U., Normes Françaises et Européennes applicables, Cahier des Charges, Cahier des Clauses Spéciales, Règles de Calculs, Cahiers du CSTB, règles de sécurité incendie, accessibilité handicapée, textes réglementaires et tous décrets, arrêtés, circulaires, ordonnances et en général tous les documents se rapportant à ses travaux au moment de la remise de son offre et de la signature du marché, dans leur édition la plus récente.

2.3 DOCUMENTS DE REFERENCE

Les documents de référence sont ceux décrits au CCAP. Les documents spécifiques au présent lot sont :

- CCTP du lot ;
- DPGF du lot ;
- Les plans architectes ;
- Les plans de repérage.

2.4 PERFORMANCES ET QUALITES DES OUVRAGES

L'entreprise du présent lot tiendra compte, pour ses ouvrages, des impératifs suivants :

2.4.1 Résistance structurelle - charges

L'entreprise prendra en compte les charges permanentes (cloisons, revêtements, équipements techniques, etc…) selon les descriptifs des autres corps d'état.
Les charges d'exploitation seront, par défaut, définies par les documents de référence généraux.

2.4.2 Sécurité incendie

Les matériaux seront classés au minimum **M1**.

2.4.3 Tolérances des ouvrages – parements

Au-delà des tolérances définies par le DTU, l'entreprise apportera un soin particulier aux zones de débattements des portes, afin de permettre un jeu minimal sous les portes en position fermée, et un débattement sans frottement sur le sol. Le niveau du sol dans cette zone devra être entre +0 et -3 mm par rapport au seuil de porte.
En complément il sera demandé pour les supports et les sols durs :

- Planéité locale, écart maximal 2 mm sous réglet de 0,20 m ;
- Planéité générale, écart maximal 5 mm sous règle de 2 m promenée en tous sens ;
- Pente >1% sur zone avec siphon de sol ;
- État de surface conforme selon DTU ;
- Pas d'humidité en surface ;
- Délai de séchage de la chape ;
- Traitement des joints de dilatation et fractionnement ;
- Désaffleurement < 0.5mm ;
- 100% des carreaux doivent sonner « plein » ;
- Alignement des joints < 2mm sur la longueur d'une règle de 2m.

Pour la faïence :

- Planéité générale, écart maximal 5 mm sous règle de 2 m promenée en tous sens ;
- Pas d'humidité en surface ;
- Délai de séchage de la chape ;
- Traitement des joints de dilatation et fractionnement ;
- Désaffleurement < 0.5mm ;
- 90% des carreaux doivent sonner « plein » ;
- Alignement des joints < 2mm sur la longueur d'une règle de 2m.

2.5 QUALITE DES MATERIAUX

L'entreprise prévoira des matériaux respectant les impératifs suivants :

2.5.1 Résistance des matériaux - hygrométrie

Les matériaux et la préparation de leurs supports, seront conçus pour résister aux agressions chimiques et à l'hygrométrie des locaux :

- Douches dans les vestiaires ;
- Nettoyage avec un produits spécifiques prescrits par les fabricants.

2.5.2 Résistance mécanique

Classement UPEC des sols : U3s P3 E3 C2.

2.5.3 Qualité et origine des matériaux

Les matériaux de sol bénéficieront d'un certificat NF UPEC au moins égal à celui du local.
Les marques indiquées au CCTP seront a priori à respecter. Toutefois, l'entreprise peut proposer avec sa remise d'offre, un produit équivalent. Dans ce cas, il précisera sa marque, la gamme de choix possible et fournira au maître d'œuvre des échantillons des produits qu'elle propose.

Les teintes et décors éventuels devront correspondre à ceux de l'échantillon retenu par le maître d'œuvre. Dans un même local, les tons devront être uniformes, et les matériaux issus des mêmes lots de fabrication.
En ce qui concerne les angles saillants des plinthes. Les plinthes droites seront réalisées par des carreaux spéciaux avec bords supérieurs arrondis et traité à l'identique de la surface (les carreaux de sol découpés et mis en œuvre en plinthes seront systématiquement refusés).

2.5.4 Critères environnementaux des matériaux

Les critères environnementaux indiqués aux CCTP sont à respecter impérativement (teneur ou libération de COV, bilan carbone, intérêt environnemental, ...).

2.6 AUTRES DISPOSITIONS GENERALES

2.6.1 Échantillons

L'Entrepreneur devra présenter au Maître d'Ouvrage et à l'Architecte, tous les échantillons des revêtements de surface et de finition des différents ouvrages sous forme de tôle au format A4.

2.6.2 Approbation des fiches techniques

Avant toute commande de matériaux, l'entreprise doit s'assurer de l'approbation des produits qu'elle propose et des techniques de mise en œuvre par la Maîtrise d'œuvre et le Contrôleur technique.

2.6.3 Calepinage

Sauf spécifique autre, la pose des revêtements se fera en respectant un principe de calepinage, plaçant des carreaux de taille supérieure à un demi-carreau en périphérie des surfaces.
L'entreprise élaborera et présentera au maître d'œuvre et au client principe de calepinage. Après validation, l'entreprise respectera scrupuleusement ce calepinage.

2.6.4 Détails spécifiques de mise en œuvre

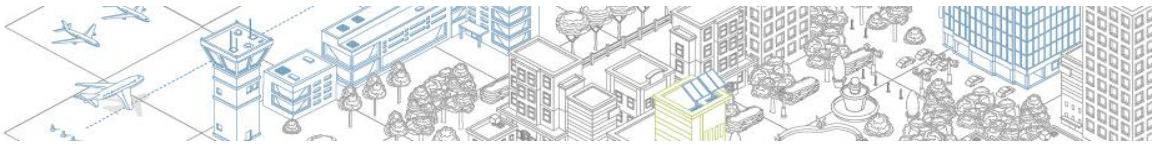
A tous les angles saillants, et sur toutes les rives libres des revêtements verticaux, il sera fait emploi de carreaux spéciaux à bord arrondi ou à rive émaillée. Il pourra, également, être mis en place une baguette en aluminium ou en acier inoxydable.

2.6.5 Nettoyage des ouvrages

Les ouvrages seront nettoyés par l'entreprise au fur et à mesure de leur achèvement, conformément aux prescriptions du fabricant. Les carrelages et faïences seront soigneusement essuyés au chiffon sec, pour éliminer toute trace de ciment, avant libération du local.

2.6.6 Phasage - Protection des ouvrages

L'entreprise respectera scrupuleusement les consignes du maître d'œuvre quant au planning et aux phasages de travaux.
Pendant le séchage des mortiers, de la colle ou des joints, l'entreprise mettra en place, sous sa responsabilité, un balisage dissuasif pour éviter le passage sur les sols frais. A défaut, elle prendra en charge la réparation des sols.

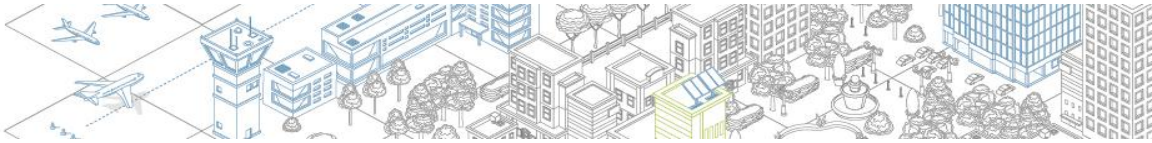


2.6.7 Réception de support

En cas de réalisation sur un support exécuté par un autre lot, l'entrepreneur aura au préalable transmis les tolérances attendues et réalisera une réception de support contradictoire avec les lots concernés.

2.7 LIMITES DE PRESTATIONS

Se référer au document « limites de prestations ».



3 DESCRIPTION DES OUVRAGES

3.1 ÉTUDES D'EXECUTION

Le titulaire fournira avant le démarrage des travaux les documents suivants :

- Le PPSPS ;
- Le plan détaillé de localisation des produits de son lot ;
- Les plans d'exécution y compris DOE en fin de travaux ;
- Les renseignements relatifs de l'ensemble des fournitures mises en œuvre ;
- La rédaction et la gestion des fiches d'agrément des matériaux ;
- La fourniture des échantillons suivant attentes MOA et MOE ;
- Un exemplaire du mode opératoire du chantier, incluant toutes les dispositions réglementaires particulières ;
- Le planning d'intervention détaillé.

3.2 INSTALLATION DE CHANTIER

Bien que la base vie soit à la charge de l'entreprise de Charpente métallique – GO, dont les frais seront répartis au compte prorata, l'Entreprise titulaire du présent lot installera sur le site, tous les équipements dont elle aura besoin pour assurer ses prestations.
Elle devra notamment prévoir :

- La prise en charge de tous les frais liés à ces installations provisoires tels que frais d'entretien, de fonctionnement, de montage, démontage, … ;
- La dépose en fin de chantier ;
- La sécurité de son personnel.

3.3 REFECTION EXISTANT

Afin de permettre l'accès entre les bureaux R+1 existants et les futures, le sanitaire existant sera supprimé. Il est donc nécessaire que l'entreprise prévoie la reprise du sol en conséquence.

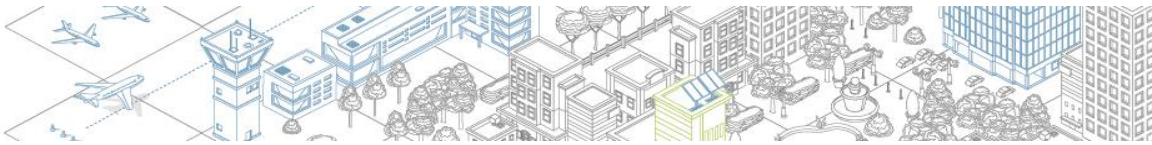
La prestation comprendra :

- Le curage du sol en emprise du WC ;
- La réfection de la chape ;
- La fourniture et la mise en œuvre du carrelage à l'identique de l'existant ainsi que le raccord à la circulation et les jointoiements ;
- La fourniture et la mise en œuvre des plinthes à l'identique de l'existant ainsi que le raccord à la circulation et les jointoiements ;
- Toutes autres sujétions de finition.

3.4 RECHARGE LEGERE

Cette prestation est prévue sous chape du local 009 afin de permettre la mise à niveau du fini existant et de créer la future salle de réunion au Nord du bâtiment.
La prestation comprend l'encollage d'un isolant résistant à la compression de type SOPRAXPS 500 DALLAGE de chez SOPREMA, de 10cm d'épaisseur ou techniquement équivalent.

Localisation : ancien labo 009(1035)



3.5 BARRIERE ANTI-REMONTEE D'HUMIDITE

La prestation comprend la fourniture et l'application d'un système formant une barrière anti-remontée d'humidité de type EPONAL 336 de chez la Sté BOSTIK ou techniquement équivalent, bénéficiant d'un avis technique valide et comprenant :

- La préparation des supports ;
- L'application de la résine époxydique à deux composants, sans solvant, à la spatule crantée en deux couches de 400 g/m² ;
- Le cloutage par mise à refus de sable S409 à raison de 3,5 à 4 kg/m², compris élimination du sable non adhérent après séchage ;

Localisation : Sur dalle existante du RDC (SOL 1), sur chape ancien labo 009(1035) au RDC.

3.6 ENDUIT DE RAGREAGE

La prestation comprend la fourniture et l'application, après préparation et nettoyage des sols, d'un enduit de ragréage autonivelant présentant un classement de résistance au poinçonnement au moins égal à celui du local correspondant (classement UPEC) sur primaire d'accrochage.
Cet enduit sera compatible avec le système formant la barrière anti-remontée d'humidité.

Localisation : Sur l'ensemble des dallages et planchers du RDC recevant un revêtement de sol souple (SOL 1). Attention, le remplissage au droit des platines de charpente métallique sera également à la charge de l'entreprise titulaire du lot.

3.7 SOL 1 : SOL SOUPLE

La prestation comprend la fourniture et la pose d'un revêtement de sol en lame PVC de chez TARKETT type TAPIFLEX 3 Lame ou techniquement équivalent :

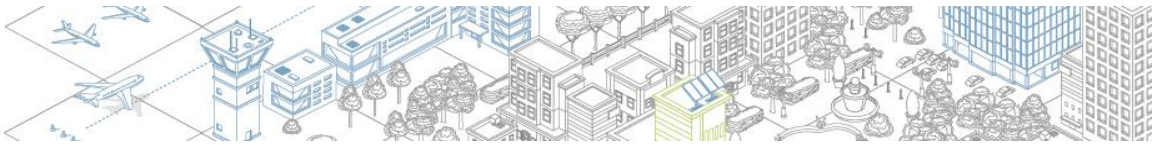
- Pose collée avec une colle agréée par le fabricant et compatible avec le support, compris tous les travaux préparatoires ;
 - Couche d'usure 0.50 mm ;
 - Épaisseur totale 3,3 mm ;
 - Classement UPEC : U3 P3 E3 C2 ;
 - Classement au feu Bfl-s1 ou Cfl-s1 ;
 - Poinçonnement statique rémanent de 0.10 mm ;
 - Isolation acoustique bruits de chocs 19 dB ;
 - Nettoyage de mise en service suivant prescription du fabricant.
- Calepinage et coloris au choix de l'architecte ;
- Fourniture et mise en œuvre de plinthe flexible en PVC du même fabricant.
 - Hauteur 8cm ;
 - Coloris au choix de l'architecte.

Localisation : Voir plan de repérage des sols – SOL 1.

3.8 CHAPE

La prestation comprend la fourniture et la réalisation d'une chape liquide armé de 6 à 8cm d'épaisseur selon norme NF P 14-201.
Les épaisseurs définitives seront adaptées pour respecter les niveaux finis indiqués sur les plans.

Localisation : Prévoir sous carrelage (SOL 2) + sur isolant de l'ancien labo 009(1035).



3.9 SEL

La prestation comprend l'application d'un Système d'étanchéité liquide (SEL) sous protection lourde (carrelage) pour sols en milieu humide par application de produit d'étanchéité en parfaite compatibilité avec les supports et les colles. Le support sera propre, sain, stable. Primaire pour supports neufs ou anciens. Application en surfaces courantes d'un composé polymère liquide associé à un non-tissé polyester formant une membrane d'interposition entre le support et le mortier de pose du carrelage. Contraintes de séchages et d'applications suivant les prescriptions du fabricant y compris traitement des points particuliers (relevés, huisserie, habillage des angles, seuils, traversées de canalisations, évacuations, joints de fractionnement et/ou de dilatation, ...).

Localisation : Voir plan de repérage des sols.

3.10 SOL 2 - CARRELAGE COLLE

Cette prestation est prévue sur chape dans les douches des vestiaires. La prestation comprend :

- Fourniture et pose de carreaux en grés cérame ;
- Pose collée avec une colle agréée et compatible avec le support, compris tous les travaux préparatoires ;
- Joints périphériques et de fractionnement traités par profil d'arrêt ;
- Calepinage et coloris au choix de l'architecte ;
- Joints par coulis de ciment hydrofugé par additif ;
- Joint avec poudre époxy, adapté au lavage intensif avec usage de produit (type javel), coloris au choix de l'architecte ;
- Fourniture et mise en œuvre de plinthe droite assorti en grès cérame :
 - Hauteur 7cm ;
 - Coloris au choix de l'architecte.
- Cornières d'arrêt en laiton ou inox pour :
 - Au droit de toutes les portes donnant sur l'extérieur ;
 - Au droit de toutes les portes avec changement de revêtement (carrelage / sol souple).
- Particularités :
 - U3 P3 E3 C2 ;
 - Dimensions 40x40 cm ;
 - Glissance : R10 classe A.

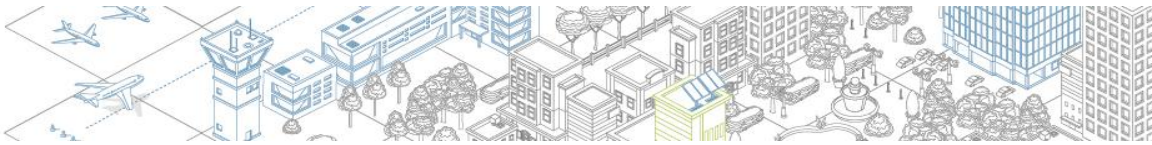
La prestation comprendra les découpes propres autour des siphons de sol et des bacs à douches et la réalisation des plots pour passage des canalisations. Les siphons de sol seront prévus à la charge de l'entreprise en charge des travaux du présent.

Localisation : Voir plan de repérage des sols – SOL 2.

3.11 SPEC

La prestation comprend la fourniture et la pose d'un système de protection à l'eau (SPEC) type FERMASEC de WEBER & BROUTIN ou équivalent, mise en œuvre suivant recommandations du Fabricant, comprenant :

- Préparation des supports ;
- Primaire type IBOTAC ;
- Bande d'étanchéité dans les angles type BE 14.



2 couches croisées de FERMASEC ou équivalent, épaisseur minimum 1 mm. Ce procédé assurera l'étanchéité à l'eau.
Le procédé retenu sera soumis à l'accord du Contrôleur technique.

Localisation : Parois des pièces « douches » dans les vestiaires.

3.12 FAÏENCE

La prestation comprendra :

- La préparation des supports ;
- La fourniture et la pose de carreaux en grès cérame, aux dimensions 30x30 ;
- Pose collée sur tout type de support, à la colle type mortier colle haute performance par un double encollage au peigne ;
- Joint étanche de largeur correspondant à la largeur des joints de sol ;
- Toutes sujétions de coupes et découpes pour adaptation aux dimensions des locaux et aux réservations pour passage d'équipements techniques ;
- Baguettes de finition périphérique en aluminium brossé sur angles sortants et sur carreaux d'about ;
- Baguettes de finition horizontale dans le cas où la faïence n'est pas mise en œuvre toute hauteur ;
- Planéité et verticalité conformes aux règles de l'art ;
- Plusieurs couleurs possibles et calepinage au choix de l'architecte.

Localisation : Voir plan de repérage des murs – MUR 3.

Nota : Les revêtements étant collés sur support plâtre, il sera prévu l'application préalable d'un système de protection à l'eau sous parement vertical (SPEC), en 2 couches croisées selon spécifications du fabricant.

3.13 OUVRAGES DIVERS

3.13.1 Barres de seuil

Comprends les prestations suivantes (non limitatif) :

- Fourniture et pose de baguettes de sol type couvre joint aluminium filé de chez ADESOL ou similaire, compris toutes coupes, fixations par vis et trous tamponnés ;
- Les barres de seuil respecteront impérativement les dispositions suivantes :
 - 60 mm pour les accès d'usage ;
 - 100 mm pour les accès techniques ;
 - Contrastés avec leur environnement immédiat ;
 - Couleur au choix de l'architecte.
- Fixation par chevilles invisibles ;
- Toutes détails de coupe, scellement et sujétions de pose.

3.13.2 Joints de dilatation

Cet ouvrage est cité en pour mémoire. Le seul couvre-joint à prévoir est au droit du passage des bureaux en R+1 vers les bureaux en R+1 existant. Ce dernier est à la charge du lot GO-CM.

3.13.3 Plots

La prestation comprend la confection de plots à réaliser au droit des passages des alimentations EF, EC et EU comprenant :

- Remplissage au mortier de ciment ;
- Plinthes assorties au carrelage et pièces d'angle appropriées ;
- Finition talochée fin avec forme de pente vers l'extérieur.

3.14 OPTION N°01 – CHAPE RDC + FORME DE PENTE CIRCULATION

Dans le cas de la confirmation de la consistance du dallage RDC existant, ne pouvant donc pas recevoir directement le sol souple prévu en base, l'entreprise estimera, en option, les prestations suivantes :

- Création d'une chape de 6 cm sur l'ensemble de la surface du RDC ;
- Création de rampes bétons dans la circulation pour donner accès à tous les locaux, neufs et existants.